



## CAHIER DES CHARGES VALANT MARCHÉ

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### **Mission d'assistance et de conseils juridico-financiers dans le cadre de la commission d'évaluation des charges transférées 2019**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 26 avril 2019 à 12:00

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND**  
5 RUE ALBERT LEROY  
CS 80039  
27140 GISORS

Consultation n° 2019 MP 07

## SOMMAIRE

### Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Eléments de la prestation	3
a.	Objet	3
b.	Contenu des prestations	3
c.	Durée et délais d'exécution	3
d.	Prix	3
3.	Eléments de la Consultation	4
a.	Procédure	4
b.	Pièces de la candidature et de l'offre	4
c.	Renseignements complémentaires	4
d.	Conditions de remise des plis	4
e.	Pièces contractuelles	4
f.	Analyse des offres	5
g.	Négociation	5
h.	Classement des offres	5
4.	Condition d'exécution du Contrat	5
a.	Présentation des demandes de paiement	5
b.	Délai global de paiement	6
c.	Vérifications de l'exécution des prestations	6
d.	Pénalités de retard	6
5.	Procédures de recours	6
6.	Signature – Engagement du candidat	6

## 1. Préambule

Dans le cadre de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2019, les élus de la Communauté de communes du Vexin Normand souhaitent pouvoir bénéficier des conseils et de l'assistance d'un expert.

La mission confiée au prestataire consiste en **un accompagnement dans le cadre de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2019.**

## 2. Eléments de la prestation

### a. Objet

La mission confiée au prestataire d'accompagnement dans le cadre de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2019 consiste en :

- Calcul des charges transférées
- Calcul des attributions de compensation définitives
- Rédaction du rapport de la CLECT
- Animation des réunions de la CLECT

### b. Contenu des prestations

Durant l'exécution du présent marché, le Titulaire devra être présent à deux réunions organisées au siège de la Communauté de communes :

- une réunion de travail
- une réunion de restitution et de synthèse validant le rapport définitif de la CLECT

Le prestataire retenu pour conduire cette mission rendra tous les documents de travail et de synthèse en format pdf, Word ou Excel.

La CLECT finale devra avoir lieu avant le 28 juin 2019.

### c. Durée et délais d'exécution

La date prévisionnelle de début des prestations est le 10/05/2019. La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 28/06/2019.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

### d. Prix

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire.

Montant HT	:	.....	Euros
TVA (taux de .....%)	:	.....	Euros
Montant TTC	:	.....	Euros
Soit en toutes lettres	:	.....	

**Les prix sont fermes et non actualisables.**

### **3. Eléments de la Consultation**

#### **a. Procédure**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

La date et l'heure limites de réception des offres :

**vendredi 26 avril 2019 à 12:00**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

#### **b. Pièces de la candidature et de l'offre**

Le candidat fournira la liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Pour présenter son offre, le candidat fournira le présent cahier des charges valant marché ainsi qu'une offre technique et financière présentant les dispositions prévues pour l'exécution du marché (moyens et méthodologie déployés pour la réalisation de la prestation, planning de réalisation des prestations précisant le nombre de jours de travail, la décomposition du prix ...)

#### **c. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.cg27.fr/>

#### **d. Conditions de remise des plis**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.cg27.fr/>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

#### **e. Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- le présent cahier des charges valant marché
- l'offre technique et financière du candidat présentant les dispositions prévues pour l'exécution du marché

## **f. Analyse des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique.

Les offres seront analysées selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

## **g. Négociation**

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

## **h. Classement des offres**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

## **4. Condition d'exécution du Contrat**

### **a. Présentation des demandes de paiement**

#### **1. Par voie papier**

Seules les micro-entreprises pourront adresser leurs factures sous format papier.

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-FCS.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND  
contact@ccvexin-normand.fr  
5 RUE ALBERT LEROY  
27140 GISORS

#### **2. Par voie électronique**

Toutes les entreprises autres que micro-entreprise devront obligatoirement adresser leurs factures par voie électronique.

Ces factures devront comporter les mentions légales et le même contenu que cité précédemment.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

## **b. Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

## **c. Vérifications de l'exécution des prestations**

Les vérifications quantitatives et qualitatives approfondies seront effectuées dans un délai de 15 jours à compter de la date de livraison, conformément aux articles 22 et 23.2 du CCAG-FCS.

Les documents remis par le titulaire devront être validés par les services de la Communauté de communes. Dans le cas contraire, le prestataire s'engage à y apporter les modifications souhaitées par le pouvoir adjudicateur.

## **d. Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 50,00 €.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

## **5. Procédures de recours**

En cas de litige le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Rouen**

53 avenue Gustave Flaubert

76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00

Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

## **6. Signature – Engagement du candidat**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement <sup>1</sup>